

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE LEAD FREE FLUX REMOVER

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial LEAD FREE FLUX REMOVER  
No du produit LFFR-b, ELFFR05L, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Fabrication d'équipements électriques  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Liq. 2 - H225
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; Skin Sens. 1 - H317; STOT Single 3 - H336; Asp. Tox. 1 - H304
Pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

##### Classification (1999/45/CEE)

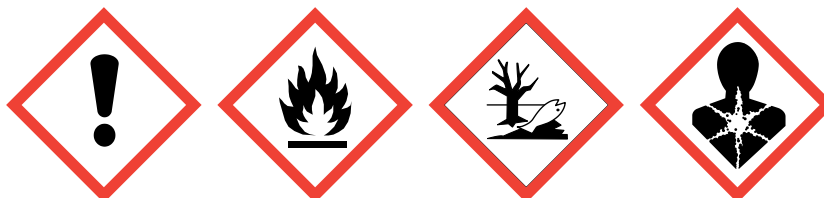
Xn; R65. Xi; R36/38. R43. F; R11. N; R50/53. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient CYCLOHEXANE  
Orange Terpenes

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger  
Mentions De Danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

## LEAD FREE FLUX REMOVER

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils De Prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

### Conseils De Prudence Supplémentaires

P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P301+310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313	Consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

<b>CYCLOHEXANE</b>  No CAS : 110-82-7                      No CE : 203-806-2	<b>30-60%</b>
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53
<b>PROPANE-2-OL</b>  No CAS : 67-63-0                      No CE : 200-661-7	<b>10-30%</b>
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67

# LEAD FREE FLUX REMOVER

<b>1-MÉTHOXY-2-PROPANOL</b>		<b>10-30%</b>
No CAS : 107-98-2		No CE : 203-539-1
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R67	
<b>HEXANE, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CONTENANT MOINS DE 5% DE N-HEXANE, CE N° 203-777-6</b>		<b>5-10%</b>
No CAS : -		No CE : -
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R51/53	
<b>Orange Terpenes</b>		<b>1-5%</b>
No CAS : 8028-48-6		No CE : 232-433-8
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. N;R50/53. R10,R43.	
<b>HEPTANE</b>		<b>1-5%</b>
No CAS : 142-82-5		No CE : 205-563-8
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53	
<b>N-HEXANE</b>		<b>&lt; 1%</b>
No CAS : 110-54-3		No CE : 203-777-6
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361f STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 N;R51/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

#### **Ingestion**

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

#### **Contact avec la peau**

Retirer la victime de la source de contamination. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

#### **Contact avec les yeux**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction**

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### **Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### **Risques particuliers**

Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

#### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

### 6.4. Référence à d'autres sections

# LEAD FREE FLUX REMOVER

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	568 mg/m3	*
CYCLOHEXANE	VLEP	300 ppm	1050 mg/m3	375 ppm	1300 mg/m3	
HEPTANE	VLEP	400 ppm	1600 mg/m3			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée

#### Description Des Ingrédients

VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle françaises

#### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

##### DDSE

Industrie	Dermique	888	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	500	mg/m3
Consommateur	Dermique	319	mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	89	mg/m3
Consommateur	Oral	26	mg/kg/jour

##### CPSE

Eau douce	140.9	mg/l
Eau de mer	140.9	mg/l
Sédiment	552	mg/kg
Sol	28	mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

#### Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P3. EN14387

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés. Gloves should conform to EN374

## Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

## Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

## Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide Clair
Couleur	Incolore.
Odeur	Solvants organiques.
Solubilité	Insoluble dans l'eau Soluble dans : Acétone Miscible avec : Alcool Chloroforme Éther.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>80
Densité relative	0.78 @ 20 °c
Point d'éclair (°C)	0 CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	>200
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.7
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	8.3

### 9.2. Autres informations

Aucune.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

#### Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur. Éviter le contact avec les oxydants ou les agents réducteurs.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières À Éviter

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

## Ingestion

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

## Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

## Voie D'Exposition

Inhalation. Absorption par la peau.

### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

#### HEPTANE (CAS: 142-82-5)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

222 mg/kg (i.v. souris)

##### **Concentration Toxique - CL 50**

103 ppm/4 h (inhalation rat)

#### CYCLOHEXANE (CAS: 110-82-7)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

12705 mg/kg (oral rat)

##### **Dose Toxique 2 - DI 50**

813 mg/kg (oral souris)

#### N-HEXANE (CAS: 110-54-3)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

28700 mg/kg (oral rat)

##### **Concentration Toxique - CL 50**

48000 ppm/4 h (inhalation rat)

#### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

##### Toxicité aiguë:

##### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

5280 mg/kg Rat

##### **Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

12800 mg/kg Lapin

##### **Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

72.6 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

#### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

5200 mg/kg (oral rat)

##### **Dose Toxique 2 - DI 50**

11700 mg/kg (oral souris)

#### Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

##### Toxicité aiguë:

##### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

5300 mg/kg Rat

##### **Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 5000 mg/kg Lapin

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écototoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## 12.1. Toxicité

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### HEPTANE (CAS: 142-82-5)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
4.924

#### CYCLOHEXANE (CAS: 110-82-7)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
42.3

#### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

##### **Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 9640 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

##### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE50 48 heures 13299 mg/l Daphnia magna

##### **Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CE50 72 heures > 1.000 mg/l Scenedesmus subspicatus

##### **Toxicité aiguë - Micro-organismes**

CE50 > 1.000 mg/l Boue activée

#### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

20800

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

23300

#### Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

##### **Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 0.71 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

##### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE50 0.4 mg/l Daphnia magna

##### **Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CI50 4 mg/l Selenastrum capricornutum

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### **Dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### **Mobilité :**

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Informations générales**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1993

No. UN (IMDG) 1993



# LEAD FREE FLUX REMOVER

No. UN (ICAO) 1993

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CYCLOHEXANE)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 3  
Classe ADR/RID/ADN Classe 3 : Liquides inflammables.  
No. D'Étiquette ADR 3  
Classe IMDG 3  
Classe/Division ICAO 3  
Étiquettes De Transport



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN II  
Groupe d'emballage IMDG II  
Groupe d'emballage ICAO II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-E, S-E  
Code Hazchem •3YE  
No. De Danger (ADR) 33  
Code restriction de tunnel (D/E)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

# LEAD FREE FLUX REMOVER

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

## Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

## Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 6

No FDS 10368

### Phrases - R (Texte Intégral)

R11 Facilement inflammable

R10 Inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Mentions De Danger Completes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE LEAD FREE FLUX REMOVER

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial LEAD FREE FLUX REMOVER  
No du produit LFFR, ELFFR400DB, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Fabrication d'équipements électriques  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; Skin Sens. 1 - H317; STOT Single 3 - H336
Pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

##### Classification (1999/45/CEE)

Xi; R36/38. R43. F+; R12. N; R50/53. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

##### Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Orange Terpenes

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

# LEAD FREE FLUX REMOVER



## Mention D'Avertissement

Danger

## Mentions De Danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils De Prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313	Consulter un médecin.

## Conseils De Prudence Supplémentaires

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

## 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

CYCLOHEXANE		30-60%
No CAS : 110-82-7		No CE : 203-806-2
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11	
Skin Irrit. 2 - H315	Xn;R65	
STOT Single 3 - H336	Xi;R38	
Asp. Tox. 1 - H304	R67	
Aquatic Acute 1 - H400	N;R50/53	
Aquatic Chronic 1 - H410		

**LEAD FREE FLUX REMOVER**

<b>PROPANE-2-OL</b> <span style="float: right;"><b>10-30%</b></span>	
<b>No CAS : 67-63-0</b>	<b>No CE : 200-661-7</b>
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67
<b>1-MÉTHOXY-2-PROPANOL</b> <span style="float: right;"><b>10-30%</b></span>	
<b>No CAS : 107-98-2</b>	<b>No CE : 203-539-1</b>
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R67
<b>ACÉTATE DE N-BUTYLE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>	
<b>No CAS : 123-86-4</b>	<b>No CE : 204-658-1</b>
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R66 R67
<b>HEXANE, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CONTENANT MOINS DE 5% DE N-HEXANE, CE N° 203-777-6)</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>	
<b>No CAS : -</b>	<b>No CE : -</b>
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R51/53
<b>Orange Terpenes</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>	
<b>No CAS : 8028-48-6</b>	<b>No CE : 232-433-8</b>
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. N;R50/53. R10,R43.
<b>HEPTANE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>	
<b>No CAS : 142-82-5</b>	<b>No CE : 205-563-8</b>

# LEAD FREE FLUX REMOVER

Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53
--	---

## N-HEXANE

< 1%

No CAS : 110-54-3

No CE : 203-777-6

Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361f STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 N;R51/53
---	--

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin.

#### Ingestion

Sans objet

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Extrêmement inflammable. Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

#### Risques particuliers

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille.

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

### Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL	VLEP	100 ppm	375 mg/m <sup>3</sup>	150 ppm	568 mg/m <sup>3</sup>	*
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	940 mg/m <sup>3</sup>	
CYCLOHEXANE	VLEP	300 ppm	1050 mg/m <sup>3</sup>	375 ppm	1300 mg/m <sup>3</sup>	
HEPTANE	VLEP	400 ppm	1600 mg/m <sup>3</sup>			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m <sup>3</sup>	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

### DDSE

Industrie	Dermique	888	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	500	mg/m3
Consommateur	Dermique	319	mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	89	mg/m3
Consommateur	Oral	26	mg/kg/jour

### CPSE

Eau douce	140.9	mg/l
Eau de mer	140.9	mg/l
Sédiment	552	mg/kg
Sol	28	mg/kg

## ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

### DDSE

Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	480 mg/m3
Industrie	Inhalation.	Court terme	Effets systémiques	960 mg/m3
Consommateur	Inhalation.	Court terme	Effets systémiques	859.7 mg/m3
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	102.34 mg/m3
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets locaux	102.34 mg/m3
Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets locaux	480 mg/m3
Consommateur	Inhalation.	Court terme	Effets locaux	859.7 mg/m3
Industrie	Inhalation.	Court terme	Effets locaux	960 mg/m3

### CPSE

Eau douce	0.18	mg/l
Eau de mer	0.018	mg/l
Libération intermittente	0.36	mg/l
ITER	35.6	mg/l
Sédiment (eau douce)	0.981	mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0.0981	mg/kg
Sol	0.0903	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipements de protection



### Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

### Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P3.

### Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés.

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Incolore.



# LEAD FREE FLUX REMOVER

Odeur	Caractéristique. Odeur de citron.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>80 (176 F)
Point de fusion (°C)	<-29 (-20.2 F)
Densité relative	0.780 @ 20 °C (68 F)
Pression de vapeur	11.52 kPa @ 20 °C (68 F)
Point d'éclair (°C)	0 (32 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	> 200 (392 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.6
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	8.3

## **9.2. Autres informations**

Aucune.

Description De La Volatilité Volatil

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable aux températures normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Non déterminé.

#### **Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

### **10.5. Matières incompatibles**

#### **Matières À Éviter**

Oxydants forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Autres Dangers Pour La Santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

#### **Inhalation**

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

#### **Contact avec la peau**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

#### **Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

#### **Voie D'Exposition**

Contact avec la peau et/ou les yeux. Inhalation.

#### **Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.**

## LEAD FREE FLUX REMOVER

### HEPTANE (CAS: 142-82-5)

**Dose Toxique 1 - DI 50**

222 mg/kg (i.v. souris)

**Concentration Toxique - CL 50**

103 ppm/4 h (inhalation rat)

### N-HEXANE (CAS: 110-54-3)

**Dose Toxique 1 - DI 50**

28700 mg/kg (oral rat)

**Concentration Toxique - CL 50**

48000 ppm/4 h (inhalation rat)

### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

**Toxicité aiguë:**

**Toxicité aiguë (DL50 orale)**

5280 mg/kg Rat

**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

12800 mg/kg Lapin

**Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

72.6 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

**Dose Toxique 1 - DI 50**

5200 mg/kg (oral rat)

**Dose Toxique 2 - DI 50**

11700 mg/kg (oral souris)

### ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

**Toxicité aiguë:**

**Toxicité aiguë (DL50 orale)**

10760 mg/kg Rat

**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 14112 mg/kg Lapin

**Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

23.4 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

### Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

**Toxicité aiguë:**

**Toxicité aiguë (DL50 orale)**

5300 mg/kg Rat

**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 5000 mg/kg Lapin

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écototoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

### 12.1. Toxicité

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## Informations écologiques relatives aux ingrédients.

### HEPTANE (CAS: 142-82-5)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
4.924

### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

#### Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 9640 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

#### Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 48 heures 13299 mg/l Daphnia magna

#### Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE50 72 heures > 1.000 mg/l Scenedesmus subspicatus

#### Toxicité aiguë - Micro-organismes

CE50 > 1.000 mg/l Boue activée

### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

20800

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

23300

### ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

#### Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 18 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

#### Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 48 heures 44 mg/l Daphnia magna

#### Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE50 72 heures 647.7 mg/l Scenedesmus subspicatus

CSEO 200 mg/l Scenedesmus subspicatus

### Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

#### Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 0.71 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

#### Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 0.4 mg/l Daphnia magna

#### Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CI50 4 mg/l Selenastrum capricornutum

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

### ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

#### Dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

### ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

#### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

### ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Généralités

Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS (CYCLOHEXANE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1

### Étiquettes De Transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

**Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)**

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)**

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision APRIL 2013

Révision 4

No FDS 11998

**Phrases - R (Texte Intégral)**

R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# LEAD FREE FLUX REMOVER

## Mentions De Danger Completes

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

## Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.